

Rapport d'activité 2020

L'activité de la CLI s'est poursuivie en 2020 malgré les contraintes organisationnelles liées à la crise sanitaire. La CLI a dû s'adapter à de nombreuses reprises tant au niveau de la tenue de ses réunions (utilisation des outils de visioconférence), qu'à sa participation aux groupes de travail de l'ANCCLI ou en matière de diffusion de l'information (mise en place d'une Newsletter mensuelle).

Outre les réunions de l'Assemblée Générale et du « Groupe Vigilance » qui permettent aux membres de se réunir en présence de représentants du CNPE, de l'ASN et des administrations, le site internet (cli-civaux.fr) permet d'étendre le rôle d'information et de transparence de la CLI à l'ensemble de la population.

Après un bref rappel des modalités et du cadre de l'action, l'activité elle-même sera abordée puis nous terminerons en évoquant les objectifs et les moyens de cette action.

I - Les modalités et le cadre de l'action

A - L'Assemblée Générale

Elle se tient deux fois par an.

La première a eu lieu le 20 février 2020 à l'hôtel du Département dans la salle René Monory.

Cette réunion permet à M. GEVREY, Directeur du CNPE et ses équipes (M. LELOUP, Directeur Prévention des risques et environnement, Mme BARDY, Directrice Sûreté et M. PEDRONO, responsable communication) de présenter le bilan du CNPE de l'année passée et les perspectives de l'année en cours et à M. FREMAUX, Adjoint à la Cheffe de Division Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) Bordeaux de présenter le bilan du CNPE du point de vue de l'ASN.

La seconde réunion, réunion publique, qui devait avoir lieu le 17 novembre 2020 à la Maison pour Tous à Nouaillé-Maupertuis, commune du PPI, s'est tenue en

visioconférence car il ne nous a pas été possible de la maintenir en présentiel à cause du deuxième confinement que nous subissons à ce moment-là.

Les autres sujets traités au cours de ces assemblées sont développés dans le II.

B - Le Groupe Vigilance

Il est ouvert à tous les membres de la CLI qui ont des questions urgentes à poser. Il se réunit régulièrement avec les responsables de la centrale et en présence, si besoin est, des représentants des administrations et services concernés, à des titres divers, par le fonctionnement de l'usine (ARS, SDIS, DDTV, gendarmerie etc.). Les questions sont, autant que faire se peut, posées par écrit à l'avance et orientées vers les personnes particulièrement qualifiées pour y répondre. Cette manière d'agir a pour but de clarifier le débat et de le rendre, du même coup, plus efficace.

Trois réunions ont eu lieu en 2020, les 5 mai (en visioconférence), 7 juillet et 29 septembre.

C - Le Bureau de la CLI

Le Bureau de la CLI s'est réuni avant chaque réunion du comité de vigilance. Les réunions du Bureau permettent de faire le point sur les actualités de la centrale afin notamment de déterminer les sujets qui seront développés lors des Assemblées Générales.

II – Sujets traités en 2020

A - Conférences, informations et interventions diverses

- Bilan 2019 et perspectives 2020 du CNPE présentés par M. GEVREY, Directeur du CNPE et ses équipes,
- Point sur l'évaluation du CNPE au titre de l'année 2019 présenté aux membres de la CLI par l'ASN,
L'ASN y a développé les points sur lesquels le CNPE devait fournir des efforts au cours de l'année 2020,
- Informations régulières sur la campagne de distribution des comprimés d'iode dans le nouveau périmètre du PPI présentées par M. PAILHERE, Directeur de Cabinet de Mme la Préfète,

- Points réguliers sur la gestion sanitaire et la poursuite de l'activité au CNPE, par les équipes du CNPE,
- Information sur la continuité des contrôles assurés par l'ASN auprès du CNPE durant la crise, présentée par M. GARNIER, Chef de division de l'ASN Bordeaux,
- Informations régulières sur le déroulé de la préparation de l'exercice national d'urgence nucléaire ou radiologique des 10 et 11 juin 2020 (repoussé aux 19 et 20 janvier 2021), par les services de la Préfecture,
- Présentation de la doctrine post-accidentelle par M. BERTHO, Direction de l'environnement et des situations d'Urgence (DEU), ASN Paris,
- Point sur les prélèvements et consommations d'eau et les rejets d'effluents en 2019 par rapport au prévisionnel et prévisionnel 2020 (transmis à la CLI),
- Point sur les recommandations Post-Fukushima (FARN, DUS...) par Mme BARDY, Directrice Sécurité, CNPE,
- Point de vue de l'ASN sur l'implémentation des recommandations Post-Fukushima réalisées par l'exploitant par M. GARNIER, ASN,
- Point sur les formations et les qualifications des salariés et intervenants du CNPE de Civaux présenté par M. LOPEZ, Chef du service formation, EDF CNPE de Civaux et M. BEUDAERT, Chef de projet industriel, GIE Atlantique,
- Présentation du cadre réglementaire relatif à l'information sur les activités de la centrale nucléaire de Civaux par M. PEDRONO, Responsable communication, CNPE de Civaux.

B - Questions courantes sur le fonctionnement de la Centrale

On a examiné au cours de l'année écoulée les ESS, ESE, EST, EIE, ESR, soit sur la présentation qu'en ont faite les responsables de la Centrale, soit par les questions qui leur étaient posées.

Voici les principaux thèmes abordés cette année :

- Non-respect du délai de réparation requis par les spécifications techniques d'exploitation sur un organe du système de mise en dépression des locaux électriques,
- Défaut de verrouillage d'un sas,
- Défaut de préparation ayant conduit à l'augmentation du niveau de GV requis,
- Non maîtrise du processus global d'accès en zone ayant conduit à des non ports ponctuels de dosimètres réglementaires en 2018,
- Perte de fluide frigorigène supérieur aux normes,
- Ouverture de la porte d'entrée de zone par action manuelle, à deux reprises, sans initialisation du dosimètre électronique,

- Indisponibilité d'une cellule par défaut de fixation de sa bobine de déclenchement,
- Absence de prise en compte de la propreté radiologique lors de la préparation et de la réalisation de l'intervention d'échange standard d'une pompe,
- Sortie du domaine de fonctionnement autorisé de la température moyenne du fluide primaire de 1,9°C pendant 25 minutes en RP,
- Non respect de la périodicité de l'essai périodique de contrôle des chaînes neutroniques intermédiaires,
- Détection d'une non-conformité de balisage lors d'un tir radio,
- Dépassement de 4h41 de la durée de réparation autorisée pour la requalification d'une alimentation électrique de secours de l'Unité après un arrêt de maintenance,
- Repli de la tranche 1 en cours de redémarrage suite à l'indisponibilité d'une turbopompe,
- Prolongation d'un événement causé par une non qualité de maintenance ayant entraîné le repli de la tranche 1 en cours de montée en pression du réacteur,
- Non port pendant 20 minutes des dosimètres passifs et opérationnels pour 2 intervenants dans l'espace entre enceinte de la tranche 1,
- Résultats des mesures de concentration des micro-organismes (amibes),
- Bilan mensuel des rejets radioactifs et impact sur l'environnement.

III – Les moyens de l'action

A - L'information

Tous les sujets abordés et débattus en CLI sont publiés dans La lettre de Civaux, distribuée à l'ensemble des habitants des 45 communes du P.P.I qui ont ainsi connaissance des réponses faites par les responsables de la Centrale aux questions émanant de la CLI et qui correspondent très souvent aux principales préoccupations des populations.

Le site internet de la CLI permet aux membres de la CLI et à l'ensemble des populations d'être informés en temps réel des événements qui peuvent survenir à la centrale. Ce site devait être revu cette année, mais compte tenu du décalage de la refonte du site internet du Département, il a été reporté d'un an.

La CLI a mis en place une Newsletter au début de l'année 2020. Cela lui a permis d'étendre son offre en matière d'informations et de garder le lien avec ses membres mais également avec le grand public.

Certains internautes questionnent la CLI sur des points à approfondir auxquels nous apportons une réponse individuelle.

B - Les membres de la CLI dans l'action en 2020

1) La participation

La participation des membres aux réunions est plus importante depuis l'élargissement du nombre de communes du PPI.

- Inspections menées par l'ASN

Les membres de la CLI sont régulièrement invités par les inspecteurs de la division ASN de Bordeaux à participer aux inspections qu'ils réalisent sur le site. Habituellement, plusieurs d'entre eux y assistent. Cette année, aucun membre de la CLI ne s'est inscrit, probablement à cause du contexte sanitaire.

- Extension du Plan Particulier d'Intervention

Suite à l'extension du Plan Particulier d'Intervention (PPI) autour des centrales passant de 10 à 20 km (décret 2019-190 du 14 mars 2019 codifiant les dispositions applicables aux Installations Nucléaires de Base (INB)), les communautés de communes regroupant les 45 communes du nouveau PPI ont désigné leurs représentants à la CLI.

- Assemblée Générale de l'ANCCLI

Des membres de la CLI de Civaux, issus des collèges III et IV (personnalités compétentes en sécurité nucléaire, communication et information et personnes issues des ordres professionnels), ont représenté la CLI à l'Assemblée Générale de l'ANCCLI du 25 novembre 2020 qui s'est tenue en visioconférence et en ont fait un compte rendu.

- 32^{ème} Conférence annuelle des CLI

Comme chaque année, plusieurs membres de la CLI l'ont représenté à la Conférence annuelle des CLI qui s'est tenue en visioconférence sous forme de plusieurs ateliers, du 7 au 11 décembre 2020.

- COPIL relatifs à l'exercice nucléaire 2020

Tous les 5 ans, les centrales nucléaires sont mises en situation d'accident pour évaluer la gestion de crise de la part de l'ensemble des pouvoirs publics. La CLI n'a pas de rôle dans la préparation de cet exercice mais est présente aux différents COPIL car elle est

joue son rôle d'information auprès des élus et du public en appui des services de la Préfecture lors des journées d'exercice. L'exercice prévu les 10 et 11 juin 2020 n'a pas pu avoir lieu à cause de la crise sanitaire et a été repoussé aux 19 et 20 janvier 2021.

2) Le budget

La CLI dispose d'un budget de 54 400 € annuels afin de mener à bien l'ensemble de ses missions tout en veillant à limiter ses dépenses au strict nécessaire en prenant comme règle absolue d'éviter tout gaspillage, toute dépense superflue. La protection des deniers publics doit rester la préoccupation essentielle des responsables qui ont à en user au nom de leurs concitoyens. A titre d'exemple, les réunions ont lieu dans des salles mises à disposition par le Département ou les communes du PPI.

Conclusion

Comme chaque année, la CLI a travaillé avec un souci permanent de transparence en poursuivant ses principaux objectifs que sont l'information et la sécurité des populations.

L'année 2020 ayant été bousculée par la crise sanitaire internationale, la CLI n'a pas pu organiser les formations prévues envers les nouveaux élus communautaires sur son rôle et le leur en tant que membres de la CLI. Elle prévoit de le faire, si la situation sanitaire permet des réunions en présentiel, après les élections départementales qui verront peut-être la désignation de nouveaux élus.

Au cours de l'année 2021, la CLI va poursuivre sa mission d'information transversale et indépendante envers le plus grand nombre d'habitants. Les réunions de travail avec les membres de la CLI prévues afin de définir des méthodes de diffusion de l'information avant leur mise en place (rendez-vous dans des mairies du PPI, auprès d'établissements recevant du public...) seront à nouveau prévues si le contexte sanitaire le permet.

La CLI poursuivra ses missions et organisera, conformément aux dispositions énoncées dans la loi du 17 août 2015 dite « Loi transition énergétique », une nouvelle réunion publique.

Roger GIL,
Président-délégué de la CLI